



# Assemblée générale

Distr. limitée  
29 octobre 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

### Première Commission

Point 65 c) de l'ordre du jour

#### Désarmement général et complet : éducation

#### en matière de désarmement et de non-prolifération

**Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Costa Rica, Égypte, Estonie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Japon, Kazakhstan, Malaisie, Mexique, Monaco, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Sénégal, Sierra Leone, Suède, Thaïlande et Ukraine : projet de résolution révisé**

### **Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/33 E du 20 novembre 2000 et 57/60 du 22 novembre 2002,

*Accueillant avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération<sup>1</sup>, dans lequel est examinée l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération<sup>2</sup>,

*Souhaitant* souligner qu'il est urgent de promouvoir des efforts internationaux concertés en matière de désarmement et de non-prolifération, notamment dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, en vue de renforcer la sécurité internationale et de favoriser le développement économique et social durable,

*Consciente* de la nécessité de combattre au moyen de programmes d'éducation et de formation à long terme les effets néfastes des comportements de violence ou de passivité devant les dangers qui se posent actuellement dans ce domaine,

*Demeurant convaincue* que, plus que jamais, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération s'impose comme une nécessité, surtout dans le domaine des armes de destruction massive, mais aussi au sujet des armes légères, du

---

<sup>1</sup> A/59/178 et Add.1.

<sup>2</sup> A/57/124.

terrorisme et des autres obstacles à la sécurité internationale et au processus de désarmement, et qu'il convient d'appliquer les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies,

*Considérant* l'importance du rôle de la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, pour ce qui est de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération,

1. *Exprime sa gratitude* aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile et aux organisations non gouvernementales, qui, dans leur propre domaine de compétence, ont appliqué les recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies<sup>2</sup>, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général consacré à l'examen de leur mise en œuvre<sup>1</sup>;

2. *Transmet de nouveau* ces recommandations aux États Membres, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations internationales et régionales, à la société civile et aux organisations non gouvernementales, et incite toutes ces entités à rendre compte au Secrétaire général des mesures prises pour les mettre à exécution;

3. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport sur le bilan de l'application des recommandations et les nouvelles possibilités de promouvoir l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération, et de le lui présenter à sa soixante et unième session;

4. *Prie en outre* le Secrétaire général d'utiliser autant que faire se peut les moyens électroniques pour diffuser, dans le plus grand nombre de langues possible, les informations se rapportant à ce rapport et tous les renseignements concernant l'application des recommandations figurant dans l'étude de l'Organisation des Nations Unies, que le Département des affaires de désarmement recueille régulièrement;

5. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante et unième session une question intitulée « Éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ».

---